

COMMISSION EDUCATION THERAPEUTIQUE ET QUALITE DE VIE

COMPTE RENDU REUNION DU 06-09-2010

ANIMATEUR/TRICE/S :	SECRETAIRE/S DE SEANCE :
Sophie CAMUT	Audrey BLATIER

PERSONNES PRESENTES :	REPRESENTANT DE
Jean Pierre BIBARD	Actif Santé
Dr. Eric BILLAUD	Président COREVIH
Audrey BLATIER	Coordinatrice COREVIH
Dr. Cécile BRUNET-FRANCOIS	Infectiologie CHU Nantes / Aurore - L'Entract
Sophie CAMUT	REVIH 49
Martine COLAS	SMIT -CHU Nantes
Eloise COUVRAND	REVIH St Nazaire
Magali DESNAVAILLES	AIDES 49
Stéphane DOUILLARD	Amitié Santé
Catherine GREFFIER	CHU de Nantes
Marie-Emmanuelle MALINGE-DUBRE	SMIT - CHU Angers
Pascal MALO	AIDES 44
Martine PENNETIER	Pharmacie CHU Nantes
Dr. Véronique RELIQUET	Infectiologie CHU Nantes / REVIH HEP
Annie SIONNIERE	SOS Hépatites
Valérie TREBILLON	Association Aurore – L'Entract
PERSONNES EXCUSEES :	
Elisabeth CHOUTEAU	AIDES DRGO
Eloïse COUVRAND	REVIH St Nazaire
Isabelle FLECHARD	SIDAG CHU le Mans
Karelle ISOARDO	AIDES Sarthe Mayenne
André LAPEYRONIE	SOS Hépatites
Sophie LEUX	AIDES 49
Dr. Jean MARIONNEAU	CH le Mans
Dr. Valérie RABIER	SMIT – CHU Angers
Isabelle SUAUD	CHD Vendée
Dr. Remi VATAN	CH Laval

1. PRESENTATION DES DECRETS ET ARRETES DU 2 AOUT 2010 REALTIF A L'EDUCATION THERAPEUTIQUE

Audrey BLATIER présente une synthèse des décrets et arrêtés du 2 août 2010 à l'aide du diaporama suivant : (diaporama n°1).

2. COMPTE RENDU DE L'ENTRETIEN AVEC MME DEVINEAU : REFERENTE « EDUCATION THERAPEUTIQUE » DE L'ARS DES PAYS DE LA LOIRE

Le Dr. Eric BILLAUD rend compte de l'entretien avec Mme DEVINEAU en date du 2 septembre 2009 en présence de Mme Sophie CAMUT, du Dr. Cécile BRUNET-FRANCOIS, de Melle Audrey BLATIER

Lors de ce rendez vous Mme Devineau a rapporté qu'une enveloppe de 2 millions d'euros est prévue dans les Pays de la Loire pour l'éducation thérapeutique, mais que 1,4 millions est déjà assignés aux consultations existantes . Elle a rappelé les points importants de la Loi HPST concernant l'éducation thérapeutique :

- l'Inscription de l'ETP dans le code de santé publique comme politique nationale
- Le pilotage, le maillage territorial, le financement et l'évaluation par les ARS
- L'encadrement de l'accompagnement associatif

Dr. BILLAUD a expliqué qu'après avoir rapporté les résultats de l'enquête effectuée sur la région concernant l'éducation thérapeutique pour les PVVIH et le constat d'une disparité régionale dans l'accès à ces séances, une réflexion s'est engagée par la commission « éducation thérapeutique » du COREVIH concernant la mise en place d'un dispositif régional d'éducation thérapeutique multidisciplinaire et multi professionnel.

Il est rappelé les objectifs poursuivis par ce projet :

- Couvrir l'ensemble du territoire des Pays de la Loire dans l'accès à l'éducation thérapeutique.
- Diminuer le coût et le nombre de personnel à former en utilisant les ressources existantes sur la région.
- Profiter de l'interface des Réseaux, entre l'hôpital et la ville pour impliquer et valoriser le médecin généraliste dans l'éducation thérapeutique comme le recommande le rapport du Haut Conseil de Santé Publique de novembre 2009.

Il est souligné l'importance de prendre en compte l'existant et les réflexions déjà menées ou abouties dans chaque structure.

Le Dr. Eric BILLAUD a indiqué que Mme Marie-Sophie DESAULLE lui avait exprimé son souhait de repenser le « modèle d'accès à l'éducation thérapeutique » et « sa logique d'implantation » afin d'aller vers « une logique de proximité » et qu'elle a indiqué que le COREVIH pourrait compter sur un soutien méthodologique de l'ARS pour mener à bien ce projet.

Au vu de cette présentation, Mme DEVINEAU demande au COREVIH d'affiner le projet en présentant notamment des éléments chiffrés plus précis.

Elle a rappelé également que seuls les programmes mis en œuvre avant la publication des décrets du 2 août 2010 devront être autorisés avant le 1er janvier 2011 (sous peine de sanctions financières) et que les dossiers devront être déposés, de préférence, avant le **1^{er} novembre**, pour tenir compte des délais d'instruction. Elle a ajouté que ces programmes pourront être autorisés par l'ARS mais non financés.

3. INTERVENTION DE MME GREFFIER, INGENIEUR EN EDUCATION THERAPEUTIQUE AU CHU DE NANTES

Mme GREFFIER explique que l'ARS a transmis une aide méthodologique à chaque centre hospitalier pour aider les équipes à remplir le dossier de demande d'autorisation. Les équipes du CHU de Nantes devront renvoyer leur dossier avant le 15 octobre à l'unité transversale d'éducation thérapeutique du CHU de Nantes.

→ Dr Cécile BRUNET-FRANCOIS indique que le service de maladies infectieuses et tropicales du CHU de Nantes est en cours de rédaction d'un dossier de demande d'autorisation pour un programme d'ETP VIH adultes.

→ Dr. Véronique RELIQUET indique que le service de Pédiatrie du CHU de Nantes est en cours de rédaction d'un dossier de demande d'autorisation pour un programme d'ETP VIH enfant.

→ Mme MALINGE DUBRE indique que le service de maladies infectieuses et tropicales du CHU d'Angers est en cours de rédaction d'un dossier de demande d'autorisation pour un programme d'ETP VIH adultes.

→ Mme Eloïse COUVRAND indique que ni le service de médecine Interne du CH de St Nazaire ni le REVIH St Nazaire ne sont en mesure de déposer un programme à ce jour.

4. DISCUSSION DES MEMBRES DE LA COMMISSION THERAPEUTIQUE

Suite aux différentes réflexions des membres de la commission, il est décidé que pour l'année 2011, les équipes du CHU de Nantes et du CHU d'Angers déposent un dossier de demande d'autorisation de mise en œuvre d'un programme d'ETP au nom de leur établissement.

Ces dossiers devront cependant indiquer que les équipes d'ETP s'inscrivent actuellement dans une réflexion dans le cadre du COREVIH concernant un dispositif régional d'éducation thérapeutique. Ceci en concertation avec les professionnels de santé et les membres d'associations de patients ce qui permettrait de dispenser une éducation thérapeutique de qualité sur l'ensemble du territoire des Pays de la Loire au plus près des patients.

Il est souhaité que chaque dossier déposé à l'ARS soit transmis pour information à la coordinatrice du COREVIH.

Au nom du Bureau du COREVIH, le Président Eric BILLAUD rédigera également une note qui pourra être annexée au dossier de demande d'autorisation et qui s'attachera à décrire l'état des lieux sur la région en terme d'accès à l'éducation thérapeutique et à définir la réflexion régionale en cours.

5. SUITE DES TRAVAUX

- Un courrier au nom du Bureau du COREVIH va être adressé à l'équipe médical et soignante des centres hospitaliers de la Roche sur Yon, Laval, le Mans et St Nazaire afin qu'ils expriment par écrit leur position par rapport à ce projet.
- Un pré-projet décrivant les modalités de mis en place d'un dispositif régional d'ETP (pré-rédigé par Sophie CAMUT) sera envoyé à l'ensemble des membres de la commission pour remarques, annotations et compléments éventuels.

Prochaine réunion :
vendredi 26 novembre 2010
de 14h30 à 16h30
au CHD de la Roche sur Yon